



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire Mickaël CHALLANCIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

**Présents :** Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Maire

Monsieur Stéphane MUZET, Madame Muriel SOLERTI, Madame Caroline D'AUTRYVE, Monsieur Anthony GANDIA, Madame Geneviève BETTWY, Madame Stéphanie PLAZA, Monsieur Franck CAILLON, Madame Emmanuelle VENET, Monsieur Sébastien FAYARD, Madame Sandrine D'HERVE, Monsieur Julien SYDOROWICZ, Monsieur Arthur LE LEVREUR, Monsieur Médéric BAZIN

**Absents excusés :**

Madame Isabelle FOURNIER-CARRIE : pouvoir à Monsieur Mickaël CHALLANCIN

**Secrétaire de séance :**

Madame Geneviève BETTWY

| <u>Vote</u> |    | Délibération 2026-24                                                                      |
|-------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour        | 15 | <b><u>OBJET</u> : Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales</b> |
| Abstentions | -  |                                                                                           |
| Contre      | -  |                                                                                           |
| Total       | 15 |                                                                                           |

**Vu** le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

**Vu** la circulaire ministérielle NOR : INT2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

**Considérant** que la commune de Lachassagne, comptant 1 300 habitants, doit procéder à la désignation de 3 délégués titulaires et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

**Considérant** la liste unique déposée par M. Michaël CHALLANCIN et composée de : Mickaël Challancin, Muriel SOLERTI, Stéphane MUZET, Caroline D'AUTRYVE, Anthony GANDIA

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

|                              |    |
|------------------------------|----|
| - nombre de bulletins :      | 15 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 0  |
| - suffrages exprimés :       | 0  |
| - Liste Challancin Mickaël : | 15 |

**Sont élus :**

Délégués titulaires : Mickaël Challancin, Muriel SOLERTI, Stéphane MUZET,

Délégués suppléants : Caroline D'AUTRYVE, Anthony GANDIA

Ainsi fait et délibéré à Lachassagne, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance  
Geneviève BETTWY

Le Maire,  
Mickaël CHALLANCIN

